

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1135

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER

Recherche universitaire et vocabulaire à la mode

Dans les difficultés des universités suisses, le problème financier est si lancinant qu'il a tendance à cacher tous les autres. Il impose aussi un vocabulaire obligé, les incontournables *interdisciplinarité*, *coopération* et *regroupement*. Trois mots qui n'ont pas échappé à votre article du 10 juin, (DP n° 1130) mais trois mots qui savent trop bien agacer certains chercheurs, comme j'aimerais en témoigner ici. Non pas que la recherche fondamentale soit la seule tâche de l'université, mais sans doute en est-elle parfois la plus incomprise, pour ne pas dire secrète ou mystérieuse.

L'histoire montre que La Palice avait raison: avant que puisse exister une recherche *interdisciplinaire*, il faut qu'existent des disciplines constituées, solides, et aux riches développements *internes*. Ce point me paraît crucial, et j'aimerais l'illustrer par trois exemples du domaine qui est le mien. Pour le premier, il faut savoir que c'est une logique purement interne à l'analyse mathématique qui a conduit Johann Radon, en 1917, à une étude fondamentale sur les fonctions de deux variables, ces fonctions qu'on représente par la hauteur d'une surface au-dessus d'un plan; c'est précisément la «transformation de Radon» et ses variantes qui sont aujourd'hui des principes de base de la tomographie médicale, suite aux recherches interdisciplinaires (médecine, mathématiques, physique, informatique...) des années soixante qui ont permis la mise au point des scanners. Second exemple: ce sont des travaux très spécialisés, datant de 1961 et tenant à la logique mathématique, qui naturellement ont conduit d'abord aux extraordinaires pavages de Penrose vers 1974 et ensuite à la compréhension des quasi-cristaux, ces alliages métalliques aux structures particulières découverts en 1984; notons que les quasi-cristaux sont à la fois essentiels pour la compréhension de l'état solide et prometteurs d'applications industrielles (comme abrasifs performants). Troisième exemple: les résultats tout à fait «internes» aux mathématiques découverts en 1984 par V. Jones (et développant ceux de sa thèse soutenue à Genève en 1979); ces résultats sont actuellement au centre de très riches développements mettant notamment en scène les particules élémentaires et la nature des courbes fermées dans l'espace.

Pour la *coopération*, je dirai que c'est en positif une pratique quotidienne du chercheur et en négatif un gargarisme incantatoire de certains discours. Plus précisément, j'aurais peine à citer beaucoup de travaux récents qui ne soient *pas* de manière essentielle des résultats de collaborations intercantionales et internationales. Et malgré cela, nous entendons parfois des paternalistes bien intentionnés nous suggérer avec bienveillance d'écrire un rapport prospectif sur d'éventuelles coopérations.

Le troisième mot agaçant de ma liste est *regroupement*. La pratique du chercheur le mettant déjà constamment en contact avec ses collègues des universités voisines, les regroupements programmés risquent d'être avant tout administratifs. Donc chers en énergies personnelles, en kilos de rapports et finalement en coûts financiers. En fait il est essentiel de distinguer les disciplines lourdes en équipements (par exemple la médecine de pointe, l'exploration spatiale, la physique type CERN) des disciplines où les chercheurs ont essentiellement besoin de quelques bureaux, d'une bibliothèque et de lieux de rencontre. A tenir un discours uniforme sur les regroupements, on programme des destructions obligées.

Il y a bien sûr de grands succès à l'actif de l'interdisciplinarité, de la coopération et des regroupements; il y a aussi de nombreuses possibilités nouvelles à exploiter. Mais il ne faut pas croire que le recours à ces notions soit une panacée à nos problèmes: ce sont aussi, et banalement, trois mots à la mode.

P. de la Harpe
Lausanne

Migros et la qualité du lait

A propos de l'article concernant le prix du lait intitulé «Le Pouilly-Fuissé au prix de la piquette. A qui la faute ?» (DP n° 1126 du 13 mai 1993).

(...) Il est inexact d'affirmer que le lait à destination du client Migros n'a pas la même qualité que le lait destiné aux fromageries. Les critères de qualité applicables à Conserves Estavayer SA (CESA) sont sévères et en tout point comparables à ceux existant pour les fromageries (à l'exception d'une analyse de germes butyriques). L'expérience montre de plus que la qualité du lait ne dépend pas seulement des normes, mais aussi de la fréquence de contrôle et des moyens mis en place pour y parvenir depuis la traite jusqu'à la réception. C'est, entre autres, un des outils qui a été utilisé par CESA pour disposer d'une qualité du lait irréprochable.

Mieux, le lait acheminé à CESA satisfait déjà aux normes édictées par la Communauté européenne et notamment à la directive 92/46 dont le contenu sera repris dans le paquet Swisslex qui entrera, selon toute probabilité, en vigueur en janvier prochain.

Sans vouloir discuter plus avant le principe de l'achat du lait cru, que vous appelez frais, relevons que celui-ci est hygiéniquement très hasardeux et qu'il a toujours été un vecteur d'infection. De toute façon, ainsi que vous le relevez vous-même, ce mode de distribution n'est apte à toucher qu'une fraction infime de la population et, de ce fait, il est impossible d'en tenir compte dans le cadre d'une politique suisse globale de distribution du lait.

Enfin, la proposition que vous faites de dispo-

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Secrétaire de rédaction:
Frances Trezevant
Honegger (fth)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Wolf Linder
Abonnement: 75 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612,
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Frances Trezevant
Honegger, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens

CONCURRENCE ET PRIVATISATIONS

N'oublions pas les notaires !

WOLF LINDER

directeur du Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne

Cet article a paru dans le quotidien bernois «Der Bund» le 31 juillet (traduction DP).

OUVRAGE CITÉ

Jean-Christian Lambelet: *L'Economie suisse, un essai d'interprétation et de synthèse*, Editions Economica, 1993.

Voir aussi DP n° 1129 du 3 juin 1993.

ICI ET LÀ

La Déclaration de Berne, les Magasins du Monde et Genève Tiers-Monde organisent la tournée, dans huit villes de Suisse romande, d'une exposition sur le développement durable dont le titre est **La Planète n'est pas à vendre**. L'exposition, didactique, s'adresse en particulier au jeune public est se veut vivante et participative. «Le Nord et le Sud, passagers du même "vaisseau planétaire", doivent unir leurs forces et coordonner leurs plans d'action pour permettre la sauvegarde de l'environnement». Pour les dates, consulter la presse locale.

Alors que les privatisations entreprises par M^{me} Thatcher dans les années 80 ont depuis longtemps perdu tout attrait, ce thème est maintenant à l'ordre du jour en Suisse. Certains ambitieux sont émus aux larmes à l'idée de transformer les efficaces assurances cantonales contre l'incendie en sociétés anonymes. Les transporteurs potentiels mettent en compétition des trains bleus, rouges, jaunes et verts entre Zurich et Berne. Et comme aujourd'hui la supériorité du marché sur l'Etat est un dogme, le monopole des PTT ne peut paraître que rétrograde. D'ailleurs, c'est sûr et certain: le nouveau magazine économique de la TV alémanique *Cash*, produit dès cet automne par Ringier, sera bien meilleur que feu *Netto*, sorti des studios des bords de la Limmat.

Cet enthousiasme général pour la privatisation m'irrite profondément. Car j'appartiens à cette espèce quelque peu démodée que la TV privée n'intéresse pas, qui est satisfaite des prestations des CFF et des PTT et qui n'attend rien d'autre d'une assurance privée contre l'incendie qu'une augmentation des primes. Mais surtout je regrette l'absence de concurrence là où chacun devrait la trouver, à savoir pour les biens et services privés. A commencer par mes lunettes dont le prix, fixé par un cartel, est le double de celui que je paie à Evian. Sur le bateau qui me ramène à Lausanne, le douanier contrôle que je n'introduise pas en Suisse plus de bouteilles de vin qu'autorisé, protection des crus indigènes trop souvent médiocres oblige. A Lausanne, la librairie Payot jouit d'un monopole de fait qui lui permet (mai 1990), pour déterminer le prix du livre américain que je lui ai commandé, de fixer le taux de change du dollar à 2,75 francs, soit 88% de plus que le cours officiel. Je ne peux choisir ni mon ramoneur ni le moment de sa visite, et sa facture est établie sur papier officiel selon les tarifs décidés par l'autorité communale. Dans de nombreux cantons, c'est la loi qui détermine non seulement le montant des honoraires mais encore le nombre des notaires autorisés à exercer, comme au temps où seule une minorité savait lire et écrire.

Dans son récent ouvrage *L'Economie suisse*, qui

●●●

ser de prix distincts pour des qualités de lait variables nous semble en contradiction avec les soucis de qualité de tout fabricant: celui-ci doit disposer à tout prix (mais pas à n'importe quel prix) d'une qualité de premier ordre pour lui garantir la confiance de ses consommateurs et clients. A ce titre, la recherche de l'excellence est incontournable pour l'industrie laitière.

Conserves Estavayer SA

(red) Dans l'article en question, nous ne mettons pas en cause la qualité technique du lait, mais celle résultant de la manière dont les vaches sont nourries.

se lit comme un polar, le professeur lausannois Jean-Christian Lambelet décrit à quel point le marché intérieur est corseté par des dispositions légales et des accords privés qui limitent la concurrence et font supporter aux consommateurs et aux contribuables des prix et des taxes plus élevés. Si Lambelet ne départage pas les économistes bâlois, qui évaluent à 550 millions de francs les bénéfices annuels résultant du cartel des importateurs de voitures, et les marchands de la branche automobile qui nient l'existence d'une rente de situation, il n'en reste pas moins que les chicanes réglementaires et les taxes dissuadent le consommateur d'importer directement son véhicule. Et ce n'est pas l'importateur et conseiller national Walter Frei qui a fait la proposition de modifier cet état de chose. De la même manière, de nombreux biens sont protégés de l'importation directe plus avantageuse par des accords entre commerçants. Les règlements de soumissions des communes, des cantons et de la Confédération limitent la concurrence en donnant la préférence aux fournisseurs indigènes, même lorsque leurs prix sont plus élevés que ceux des fournisseurs étrangers. Pour 1987, la Commission fédérale des cartels a estimé à 3 milliards de francs le coût de ce protectionnisme, soit 17% du total des commandes publiques.

Tous ces phénomènes résultent de notre histoire économique. Contrairement à ses positions libérales en matière d'exportation et de commerce extérieur, la Suisse, du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, a eu de la peine à se libérer de son passé corporatiste et à faire triompher le marché et la concurrence sur son marché intérieur. Au cours de la première moitié de ce siècle, les associations professionnelles et de branches se sont arrangées avec l'Etat pour mettre en place un ordre économique caractérisé par des accords entre producteurs et distributeurs. L'étroitesse et la fragilité du marché helvétique ont motivé cette limitation de la concurrence. Depuis lors, la question du degré de concurrence utile au marché suisse a toujours été disputée. Ouvrir davantage le marché, comme le proposent aujourd'hui le Parlement et la Commission des cartels, est une opération pragmatique, où l'on pèse soigneusement avantages et inconvénients. Et il en est probablement bien ainsi, car les solutions utiles sont préférables aux réponses idéologiques.

Et c'est précisément pourquoi la privatisation des monopoles publics n'est pas prioritaire. Consommateurs et contribuables bénéficieraient d'avantages plus substantiels si les politiciens favorisaient une concurrence accrue d'abord dans les secteurs semi-publics, de la santé à l'agriculture, et surtout dans le domaine des biens et services privés, afin d'accumuler des expériences. Plutôt qu'une privatisation à la mode néo-libérale, c'est à une tâche très traditionnelle, pour ainsi dire paléo-libérale, que devraient s'atteler les communes, les cantons et la Confédération. ■